



## AVIS DE PUBLICITE :

# Appel à candidature aux associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social sur la commune

## Pour le renouvellement du conseil d'administration du CCAS

Le Maire informe :

Suite aux élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Allevard, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un conseil d'administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles, ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces personnes :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition l'Union Départementale des Associations Familiales
- La commune d'Allevard souhaite que des représentants allevardins de la société civile soient membres du CCAS.

### Délai impératif

Les personnes intéressées doivent faire parvenir à Monsieur le Maire leur candidatures **au plus tard le 20 août 2020 minuit**, soit par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Allevard - 3 place de Verdun – 38580 Allevard, soit par mail [p.gallet@allevard](mailto:p.gallet@allevard)

Fait à Allevard, le 10 août 2020.